Collectif varois pour un audit citoyen de la dette publique

cac83@audit-citoyen.org **Collectif national : www.audit-citoyen.org**
Blog : cac83.overblog.com

Lettre du CAC 83 n° 28/2015 5 juin 2015

Compte rendu de la réunion du 2 juin 2015

Présents : COCHENNEC Guy, DE ROBERTIS Cristina, DRAGHICI Olivia, GUYETAND Marie Noëlle, LERNOUT Anne Françoise, PARIZOT Jean, PASCAL Henri.

Bilan de la soirée « Opération Correa »
Le film, projeté le 19 mai au Six n'étoiles de Six Fours, est excellent, que ce soit celui sur les médias et Correa ou celui sur la dette. Le public était d'environ une cinquantaine de personnes et l'animation de Pierre Carles notamment sue les médias a été très pertinente. Le court métrage « on a mal à la dette » est un outil pédagogique dont nous devons nous servir : il résume de manière très claire notre argumentation sur la dette. G. Cochennec se charge de voir si nous pouvons avoir et utiliser ce court métrage. En conclusion de cet échange sur la soirée du 19, nous allons essayer de contacter les cinémas Le Rocher à La Garde et Les Petits Écrans à Saint Mandrier pour organiser des soirées projection/débat, éventuellement avec le film Opération Correa. M.N. Guyetand se charge de ces contacts.

Demande de Saint Maximin
Le « collectif Front de Gauche du canton de Saint Maximin » souhaite organiser une conférence débat sur la dette à partir de la situation en Grèce. Il a écrit aux CAC des Bouches du Rhône, d'Aix-Gardanne et du Var pour demander un intervenant. Le CAC 83 n'est pas en mesure d'intervenir mais nous pouvons leur communiquer le mail de René Teboul et établir des liens avec eux

Congrès Solidaires Finances Publiques 83
Le syndicat Solidaires Finances Publiques 83 a invité le collectif à présenter ses activités au congrès départemental du syndicat (le 29 mai à Roquebrune sur Argent). H. Pascal y a été au nom du collectif et a présenté le CAC 83 ses activités, ses orientations. A partir de cette invitation, nous décidons de proposer aux différentes organisations membres du collectif de nous inviter à l'une de leurs réunions (internes ou publiques) pour présenter la question de la dette et les actions du CAC 83.

Mobilisation solidarité Grèce
Nous venons de recevoir (une heure avant cette réunion !) un message du Collectif national informant sur une semaine de mobilisation européenne, du 20 au 27 juin, contre l'austérité et l'injustice sociale. Cette campagne est lancée à l'appel d'organisations et personnalités grecques. En France une pétition a été lancée par le Collectif (voir le site audit-citoyen.org) et, à Paris, une manifestation et un rassemblement festif est prévu le samedi 20 juin après midi. Le Collectif appelle à l'organisation d'actions, rassemblements, débats en solidarité avec l'appel des grecs. Vu les délais, il nous est difficile d'organiser une action publique, nous préparons un dossier et un communiqué de presse.

Projets pour la rentrée

Ce ne sont pas les idées qui manquent pour continuer l'action du collectif. Reste qu'il faudrait un peu plus de forces militantes pour les mettre en œuvre et, surtout, pour multiplier les initiatives.

Audit Grèce

La commission d'audit de la dette (mise en place par le Parlement grec) doit rendre ses conclusions en fin juin. Patrick Saurin (du collectif national) étant membre de cette commission, nous allons l'inviter pour donner une conférence sur cet audit, fin septembre ou début octobre.

4 pages dette

Pour avoir un outil d'information permanent à diffuser dans nos diverses actions, nous allons rédiger un 4 pages à la fois sur la dette et sur les activités du CAC 83. Pour cela un groupe de travail est constitué (J.L. Marfaing, G. Cochennec, M.N. Guyetand, A.F. Lernout, J. Parizot), il prendra appui sur le 4 pages national diffusé en 2012, en l'actualisant.

Blog et facebook

Depuis le départ d'Olivier, le blog est en panne. De plus il nous semble que nous devrions créer un site Facebook du CAC 83. Les compétences en informatique des militants présents du collectif étant assez limitées, le collectif lance un appel à volontaire pour s'occuper régulièrement du blog et de facebook

Films/débats

Outre l'utilisation de « on a mal à la dette » (si nous pouvons l'utiliser) il faudra programmer à nouveau des films avec débats, que ce soit au Royal, au Six n'étoiles ou dans d'autres salles. Pour cela nous demandons à chacun de nous signaler les films qui leur paraissent pouvoir introduire un débat sur la question de la dette.

Spectacle Christophe Alévêque

Dans son spectacle au « 104 » à Paris, Christophe Alévêque traite de la dette, avec humour comme à son habitude. Il sera à Avignon au théâtre du Chêne Noir du 4 au 26 juillet prochain. Ce serait intéressant pour nous si un responsable de salle, sur TPM ou le reste du département, pouvait faire venir son spectacle. M.N. Guyetand en parle à Neyton du Comédia (Toulon).

Spectacle de rue

Dans la perspective de trouver de nouveaux modes de communication, nous allons préparer des scénarios pour des spectacles de rue. Dans l'immédiat, nous allons demander aux acteurs du « Tribunal Populaire des Banques » s'il serait possible (dates et lieux à déterminer) de jouer deux scènes de la pièce : l'achat d'un logement par un jeune ménage et le banquier présentant comment se débarrasser des crédits pourris. C. De Robertis s'occupe de contacter Marie Claude Dufour (qui a mis en scène cette pièce).

Fête de la dette

L'idée de préparer une « fête de la dette » (autre forme de communication sortant de l'habituel) est adoptée. Il faudrait la faire au printemps si c'est en plein air. C'est un point à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Si des lecteurs de cette lettre ont des idées pour préparer cette fête, elles seront les bienvenues.

Le « Rapport relatif à la dette souveraine des États de la zone euro » du député PCF Nicolas Sansu peut être consulté sur le site de l'Assemblée Nationale : http://assemblée-nationale.fr Rapport n° 2723 déposé le 15 avril 2015.

Prochaine réunion
Mardi 22 septembre 2015 à 18h à la Bourse du travail de Toulon

Emprunts toxiques : plus de 6 milliards de pénalités potentielles pour les collectivités locales

Par Jean-Louis Dell'Oro

Challenges publié le 01-05-2015 à 09h59

Le dossier des emprunts toxiques est encore loin d'être clos. Même si la situation se normalise (très) lentement.

Les travaux du Musée des Confluences, qui a ouvert ses portes fin 2014 à Lyon, ont été financés par des "emprunts toxiques" souscrits auprès de Dexia. AFP

Les collectivités locales avaient jusqu'à minuit jeudi 30 avril pour déposer une demande d'aide auprès du Fonds de soutien mis en place par l'État. Passé ce délai, elles ne pourront plus bénéficier d'une aide financière extérieure pour se débarrasser de leurs emprunts toxiques. Ces crédits très risqués à taux variables, contractés à la légère dans les années 2000 par des collectivités peu scrupuleuses ou dépassées par les événements, imposent des intérêts qui peuvent s'envoler en fonction de critères… surprenants comme par exemple la parité euro - franc suisse.

Près de 300 dossiers avaient déjà été déposés avant avril par les collectivités pour recevoir l'aide financière de l'État. Le Fonds de soutien dispose en effet de 3 milliards d'euros. Cet argent servira à financer, pour chaque dossier, jusqu'à 75% des indemnités prévues par les banques détenant les prêts toxiques en cas de remboursement anticipé. Un peu à la manière d'un particulier qui doit payer des pénalités sur son crédit immobilier lorsqu'il le rembourse en avance, les collectivités doivent payer des indemnités si elles veulent solder leurs prêts.

Contacté par Challenges, le cabinet du secrétaire d'État chargé du Budget Christian Eckert ne souhaite pas communiquer à ce stade sur les demandes d'aide. Plusieurs centaines de dossiers supplémentaires devaient néanmoins être déposés avant hier soir. 850 collectivités locales ont droit au dispositif. Les dossiers seront ensuite étudiés par le Fonds puis les collectivités recevront une proposition d'aide en fonction de leur situation. Une seule condition : elles devront alors accepter de ne pas engager de poursuites judiciaires auprès des banques prêteuses. Un nouveau bras de fer se profile donc vers la fin de l'année 2015.

Encore 5,4 milliards de prêts toxiques

Car la majeure partie de ces emprunts toxiques sont aujourd'hui détenus par la SFIL (la société de financement local), qui a hérité des crédits à haut risque de Dexia pour les collectivités locales. Une entité détenue à 75% par l'État et à 20% par la CDC.

Quoi qu'il en soit, les collectivités restent libres de négocier directement avec la SFIL sans demander le secours du Fonds de soutien. D'après les données récupérées par Challenges, depuis mars 2013, 792 emprunteurs ont reçu une proposition de la SFIL pour un encours d'emprunts toxiques de 6,25 milliards d'euros. Sur ces 792 propositions, on compte 295 opérations dites de "désensibilisation" (autrement dit le remplacement d'un prêt risqué par un prêt classique) conclues avec 266 clients pour un encours sensible de 2 milliards d'euros. Enfin, 189 collectivités ont réussi à se dégager totalement aujourd'hui de ces prêts toxiques, dont 113 communes, 32 groupements de communes, 11 départements, une région et 29 établissements publics de santé. Au final, à la fin de l'année, sur la base des opérations déjà conclues en 2015, la SFIL ne devrait plus détenir que 5,4 milliards d'euros d'encours de prêts toxiques, contre 8,5 milliards fin 2012.

La situation est ainsi en voie de normalisation. C'est ce que confirme Finance Active dans son observatoire 2015 de la dette locale publié ce jeudi. A fin décembre 2014, les emprunts les plus toxiques (hors charte, 6 ou F*) ne pèsent plus que 2,6% de la dette des collectivités locales, contre 5,8% début 2010.

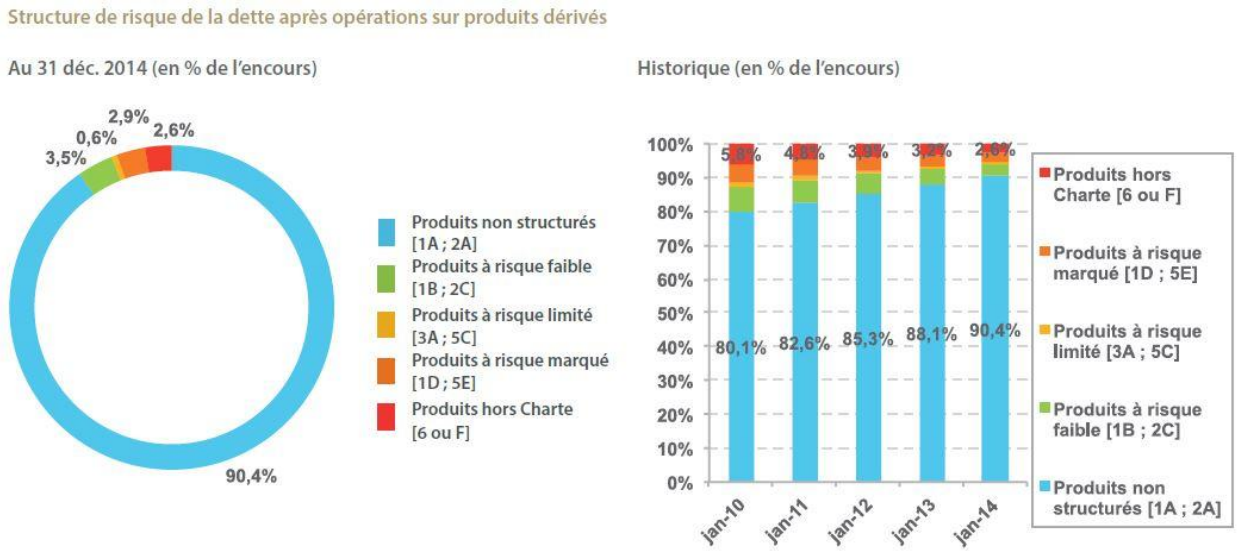

Le taux d'intérêt moyen de ses prêts à risque au 31 décembre était de 7,02% avec une durée de vie restante de 16,6 ans en moyenne, alors que les intérêts moyens pour la dette locale dans sa globalité se situent à 2,95% avec une durée de vie résiduelle de 14,6 années.

Caractéristiques de la dette après opérations sur produits dérivés au 31 déc. 2014 : par types de risques

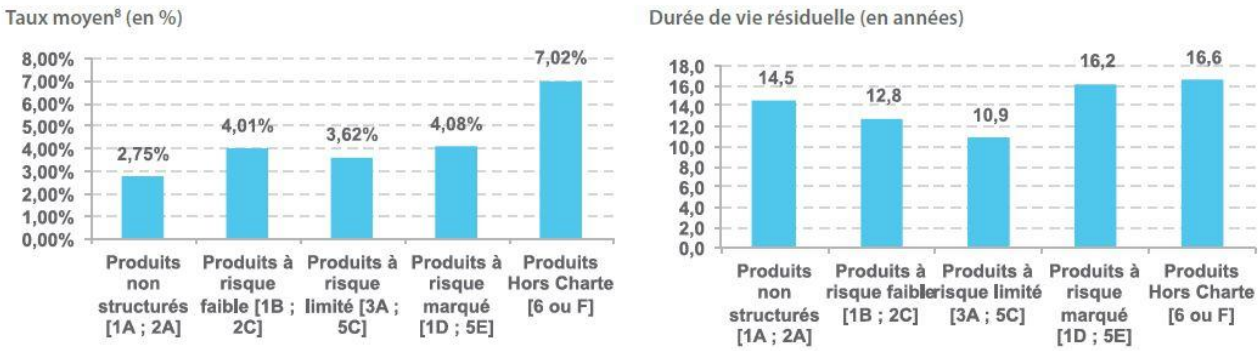

La situation est toutefois loin d'être réglée. Les pénalités potentielles sont encore très lourdes. Sur les seuls prêts toxiques liés au taux de change du franc suisse, qui représentent une bonne part de ces produits structurés à haut risque, les pénalités dues pour un remboursement anticipé pèsent 6 milliards d'euros. Soit pratiquement l'équivalent de l'encours des prêts toxiques détenus par la SFIL ! Ce calcul a été fait par Finance Active avec un taux de change de 1 franc suisse pour 1 euro. Mais la facture pourrait s'alourdir dans les mois qui viennent si la monnaie unique s'affaiblit davantage. Ce qui n'est pas impossible avec la politique monétaire de la BCE. Autre donnée marquante, toujours d'après Finance Active et avec cette même parité, pour rembourser 100 euros de capital restant dû d'un emprunt toxique, les collectivités doivent verser pas moins de 250 euros en moyenne dans le cadre d'un remboursement anticipé.

Il y a quelques jours, Challenges dévoilait en exclusivité le classement des collectivités locales les plus shootées aux emprunts toxiques en 2012. Cette photographie de l'époque a le mérite de montrer à quel point le recours à ces emprunts était généralisé et qui en a le plus abusé. Depuis, certaines collectivités ont réussi à se dépêtrer de cette situation délicate, comme le conseil général de Seine-Saint-Denis ou la commune d'Argenteuil. Reste que, plus de dix ans après les premiers contrats signés, les emprunts toxiques empoisonnent toujours les collectivités territoriales et continuent d'alourdir la facture pour les contribuables.

Éric Toussaint : « D'autres pays que la Grèce ont une dette illégitime »

Publié le 2 juin 2015

Entretien réalisé par Gaël De Santis

Vendredi, 22 Mai, 2015

L'Humanité

Forum européen des alternatives. Éric Toussaint est président du Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde. Il conduit, pour le compte du gouvernement Syriza, un audit sur la dette grecque.

Pensez-vous qu'un audit citoyen de la dette, tel que vous l'a commandé le gouvernement Syriza en Grèce, devrait être mené dans l'ensemble de l'Europe ?

Éric Toussaint Il est fondamental de réaliser, à partir des gouvernements progressistes quand c'est possible, ou à partir du pouvoir législatif, un audit de la dette pour déterminer quelle part est légitime, ou insoutenable, illégale, odieuse ou encore illégitime. On parle de dette illégitime quand elle a été contractée sans respect de l'intérêt général. En d'autres mots, quand elle a été accumulée en faveur d'une minorité de privilégiés. C'est le cas, par exemple, quand elle naît du sauvetage des banquiers privés, pourtant responsables de la crise. En France ou en Belgique, on peut parler d'illégitimité pour la dette issue des cadeaux fiscaux systématiques en faveur du 1 % des plus riches ou des grandes entreprises privées. En France, les entreprises du CAC 40 ne paient en moyenne que 8 % d'impôts sur leurs bénéfices. On peut considérer qu'il y a illégalité si la dette a été accumulée en violant la Constitution ou les lois du pays en question, comme pour la Grèce, où les dettes contractées auprès de la troïka l'ont été sans respecter la loi fondamentale selon laquelle le Parlement devait délibérer. La Grèce est un cas extrême. Elle cumule des dettes illégitimes, odieuses, insoutenables. Mais dans d'autres pays, il s'agit plutôt de dettes illégitimes et, dans certains cas, illégales. Pour assurer le sauvetage de la banque franco-belgo-luxembourgeoise Dexia, le gouvernement belge n'a pas respecté sa Constitution.

Comment voyez-vous le fait qu'un État s'adresse à des citoyens pour établir un audit ?

Éric Toussaint Parmi les citoyens, il y a des gens qui ont des connaissances très importantes en économie financière, en économie internationale, en audit des comptes publics, en droit international, en droit interne, en droit constitutionnel. Dans la société civile, il y a des compétences qui peuvent être réunies dans une commission car elles

dépassent celles des institutions européennes telles que la Banque centrale européenne (BCE), les gouvernements européens, grec, ou même du Fonds monétaire international.

Quelles sont vos marges de manœuvre dans la conduite de votre enquête ?

Éric Toussaint Il existe des difficultés. Ce n'est pas parce qu'une organisation progressiste accède à un gouvernement qu'elle est en mesure de faire ouvrir toutes les portes. À la direction des administrations de l'État, il y a des personnes nommées par les exécutifs précédents. À la tête de la Banque de Grèce, on trouve par exemple Yannis Stournaras, ministre des Finances du gouvernement conservateur d'Antonis Samaras. Il n'est pas enthousiaste à l'idée d'ouvrir les comptes rendus des réunions conduites avec la BCE. Avant de quitter le ministère des Finances, désormais occupé par Yanis Varoufakis, il est parti avec toute la documentation. Il a éliminé de la mémoire des ordinateurs toute une série de traces des négociations. Nous allons demander à l'État d'exercer une pression pour qu'il y ait une transparence et l'ouverture d'une série de dossiers. Mais beaucoup de choses sont dans le domaine public. Il nous sera parfaitement possible d'établir un jugement fondé. Nous procéderons à des auditions et convoquerons l'ancien président de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, l'ancien directeur du Fonds monétaire international, Dominique Strauss-Kahn. Nous allons aussi entendre d'anciens ministres du gouvernement de Georges Papandréou qui reconnaissent désormais qu'ils ont participé aux manœuvres des créanciers européens en acceptant de se soumettre à des diktats, et qui le regrettent aujourd'hui.

La dette n'est pas mauvaise en soi. Y a-t-il des manières de financer la dette qui créent plus d'illégitimité que d'autres ?
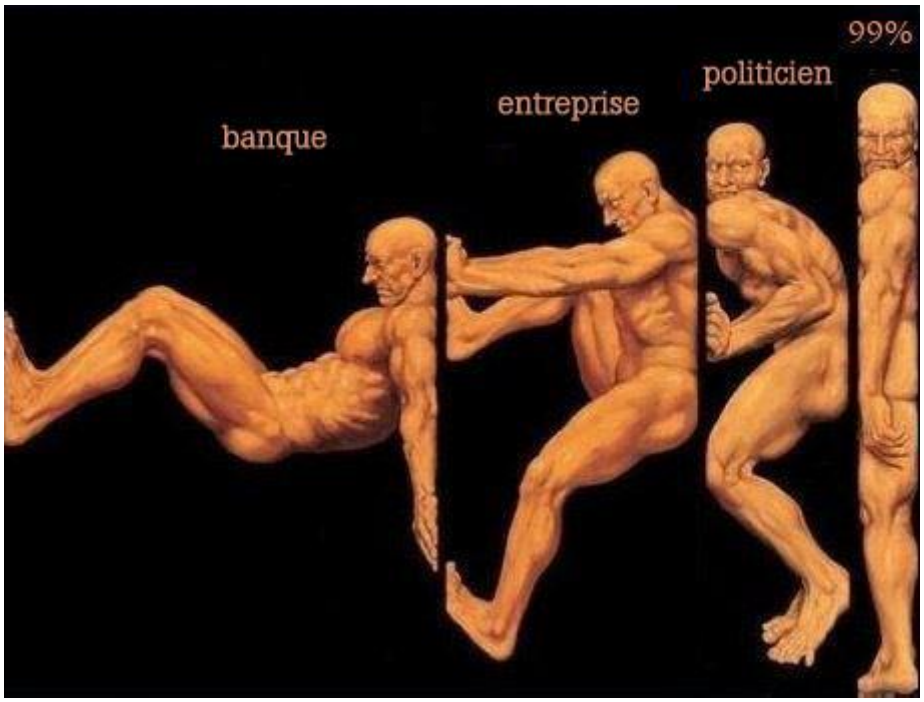
Éric Toussaint Bien sûr. Une dette légitime permet de financer des projets d'intérêt général : les hôpitaux, les établissements scolaires, les infrastructures, les politiques pour une transition écologique, en luttant contre le changement climatique. La BCE devrait pouvoir financer les pouvoirs publics si les politiques suivies sont légitimes. Le fait que les orientations européennes aient décidé de fournir le monopole du crédit aux banques privées crée un élément d'illégitimité. On le voit, les banques empruntent à 0,05 % et prêtent à des taux supérieurs aux États. Si la BCE prêtait directement aux États, on pourrait avoir une politique de relance économique, une croissance compatible avec l'environnement et génératrice d'emplois décents et utiles. On combattrait l'accumulation de dettes qui mène à des déficits fiscaux qui sont par la suite combattus par des politiques d'austérité qui ne font qu'aggraver la stagnation, voire la régression économique.